



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2025/COM13

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique du Centre
Communal d'Action Sociale (CCAS) de Ris-Orangis - Exercice 2024**

Séance du Lundi 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 16 juin, à seize heures.

Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 10 juin 2025

Nombre de
membres

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Gisèle FRANCIS, Denise POEZEVARA,
Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU, Serge
MERCIECA, Bernard CASSAIGNE, Danielle DESRONDAUX

En exercice : 12

Présents à la
séance : 8

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Ange MARTINEZ, Sandakichenin
Daniel DOUCHET, DJANARTHANY

Votants : 8

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS de
Ris-Orangis
Conseil
d'administration du 16
juin 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/COM13

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique du Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS) de Ris-Orangis - Exercice 2024**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI**, Maire, Président du
Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles
L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU la délibération n°2022COM41 en date du 19 septembre 2022 relative l'adoption
de la Nomenclature Budgétaire et Comptable M57,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Budget Primitif -exercice 2024,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte
Administratif et au Compte de Gestion,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,
intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'Ordonnateur et celles
du Comptable Public,

APRES DELIBERATION

CONSTATE que la procédure de confection du Compte Financier Unique est
commune à l'Ordonnateur et au Comptable Public et est entièrement
dématérialisée.

APPROUVE le Compte Financier Unique du CCAS de Ris-Orangis - exercice 2024.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (Etat I-B1-B2 du CFU).

PRECISE qu'il est annexé une Note Brève et Synthétique.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 587,00	933 474,00	939 061,00
	Recettes réalisées (1)	B	2 525,99	865 239,33	867 765,32
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	15 432,78	945 749,49	961 182,27
	Dépenses réalisées (1)	E	4 043,28	840 861,96	844 905,24
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 517,29	24 377,37	22 860,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	9 845,78	12 275,49	22 121,27
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	8 328,49	36 652,86	44 981,35
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	8 328,49	36 652,86	44 981,35

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	9 845,78		-1 517,29		8 328,49
Fonctionnement	12 275,49		24 377,37		36 652,86
TOTAL I	22 121,27		22 860,08		44 981,35
II - Budgets des services à caractère administratif					
29301-SSIAD-PA-CCAS RIS ORANGIS					
Investissement	7 474,76		52,80		7 527,56
Fonctionnement	32 991,50		31 158,71	-32 991,50	31 158,71
Sous-Total	40 466,26		31 211,51	-32 991,50	38 686,27
TOTAL II	40 466,26		31 211,51	-32 991,50	38 686,27
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	62 587,53		54 071,59	-32 991,50	83 667,62

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane RAFFALLI
Président du CCAS
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Publié le :
Notifié le :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal
Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

